

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Délégation aux réserves

Bureau des ressources humaines

**Arrêté du 16 mars 2016 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1607687A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28;

Vu la décision n° 20962 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 14 mars 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Eric, Yvon Tabary est nommé au grade de lieutenant de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi d'expert en analyse génétique au profit du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 mars 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
délégué aux réserves,
A. COROIR*